

# Compte rendu de l'audience FSU/DASEN du 9 septembre 2024

Lundi 9 septembre, M. l'Inspecteur d'Académie a reçu 4 représentantes de la FSU en audience.

Ont été abordés : relations avec la hiérarchie et les IEN, situations individuelles, situations d'établissements, école maternelle, AESH, contractuel.les, projet d'école, pacte pour gestion de la coopérative ...

## Rentrée

Les délégués des personnels font remonter les premières alertes de collègues enseignants ou aesh en lien avec la gestion des EBEP.

## AESH

- pb de paie trop perçue pendant plusieurs semaines en cas de congé maladie ? Cela engendre d'importants problèmes financiers au moment du remboursement. La FSU regrette que la Subrogation, qui permettra de régler ce pb, ait été retardée au niveau national. La FSU demande qu'un courrier soit envoyé automatiquement aux AESH dès le premier jour d'absence afin de les rendre attentifs.ves au fait qu'il y aura obligation de rembourser le trop perçu...

**Réponse** : cela est déjà indiqué dans le vademecum des AESH mais cela est visiblement insuffisant. Les services étudieront la possibilité d'un courrier.

- AESH et périscolaire. La loi permettant désormais la prise en charge par les AESH des élèves notifiés sur temps périscolaire, la FSU demande quel sera le cadrage de ce temps et s'interroge : sur quel temps sera prise le temps de pause (au bout de 6h, une pause est obligatoire) ?

**Réponse** : Pour le moment aucune demande d'accompagnement par AESH sur temps périscolaire n'a été faite par les familles. Seule la ville de Strasbourg a eu une démarche pro active en ce sens. Cela sera fait à moyen constant, car payé par l'Etat... Et oui, le temps de pause devra être réfléchi...

## Contractuel.les

Gestion des contractuel.les : ces personnels sont de plus en plus nombreux et ne savent pas toujours à quel service s'adresser ?

**Réponse** : Leurs questions sont prises en charge par le service de la division du personnel enseignant (Mme Descamps i68d1@ac-strasbourg.fr) et par Mme la secrétaire générale de la DSDEN. De plus lors de chaque GT métier, il y aura un volet « contractuel »

## Relations avec la hiérarchie : DSDEN et IEN

- GT modalités de convocation à la DSDEN ou chez les IEN : les convocations sont parfois peu précises (pas d'ordre du jour précis, pas de mention des personnes présentes, pas de mention du risque éventuel de sanction disciplinaire ...)

**Réponse** : ce sujet sera traité avec les organisations syndicales en GT FS SSCT. Date communiquée prochainement.

- cadrage des modalités de communication entre IEN et adjoint ou directeurs. (Utilisation des numéros perso et horaires, forme de la communication orale...). La FSU fait remonter quelques modes de communication irrespectueux (écoles et établissements du 2d degré + dispositif d'aide relevant d'une gestion rectorale)

**Réponse** : l'alerte est entendue et sera prise en compte ou remontée au rectorat.

- demande de rencontre des IEN par les organisations syndicales : importance du lien et des échanges informels qui permettent par la suite d'accompagner les collègues au mieux et de dénouer certaines situations.

**Réponse** : le DASEN passera la consigne de recevoir les OS, en conseil d'IEN.

## RIS et Stages

- organisation des RIS : La FSU rappelle que 2x3H hors temps élèves peuvent être défalqués des 108h hors APC et demande que la loi soit appliquée. Elle sollicite le DASEN afin qu'il rappelle aux IEN et aux secrétariats la possibilité de récupération de ces heures de RIS sur les 108h hors APC.

**Réponse** : le DASEN passera la consigne aux IEN : RIS accordées sur 108h hors APC

- Stages : la FSU présente les stages de formation syndicale qu'elle organisera en 2024/25 et demande au DASEN de permettre au maximum d'être remplacés lorsqu'ils y assistent.

**Réponse** : les IEN et la cellule de la formation continue seront informés.

## **Maternelle**

**Sieste** : La FSU relève des consignes variables d'une circonscription à l'autre en ce qui concerne la scolarisation des élèves l'AM? Y a-t-il une consigne départementale ? Quels moyens seront mis en place pour permettre la scolarisation à temps plein ? La FSU demande qu'il n'y ait pas de demande injonctive, en direction des directeurs.trices, de refus d'aménagement l'AM. Elle demande que la communication aux parents soit développée, que des moyens pour assurer une sieste de qualité soient dédiés, que des partenariats avec les maires et les périscolaires soient initiés. Elle demande aussi de faire confiance aux équipes qui connaissent les difficultés locales à accueillir tous les élèves de PS l'AM.

**Réponse** : l'académie est le mauvais élève national en termes de taux de scolarisation des PS l'AM et cela se ressent sur le niveau des élèves en début de CP (retard rattrapé par la suite). L'objectif est de sensibiliser les équipes à la nécessité d'accueillir les élèves l'AM et de réfléchir avec les partenaires aux moyens d'y arriver tout en assurant la qualité de cet accueil. La mise en œuvre d'une classe pilote pour l'organisation de la sieste et la scolarisation des PS l'AM est en cours de réflexion. (Mulhouse)

**Doudous connectés** (AIRTAG) : La FSU signale cette nouveauté de la rentrée et demande de renvoyer une circulaire « objets connectés » :

**Réponse** : La possession est autorisée mais l'usage interdit, comme tous les objets connectés. La règle implicite est que l'usage est interdit si cela pose pb dans l'école.

**Projet d'école** : La FSU demande de dédier un temps spécifique à l'élaboration des projets d'école car cela est très chronophage : Journée de solidarité, 18h de formation ou autre compensation.

**Réponse** : M. le DASEN est d'accord : ce temps devrait être reconnu. Mais il indique qu'il n'y a plus de temps car la formation est cadrée par le ministère. Il faut donc prendre ce temps sur le reste des 108h. Et le budget de la DSDEN 68, ne permettra pas de compensation financière.

**Pacte pour gestion coop scolaire OCCE USEP** : accepté à Mulhouse, refusé dans d'autres circonscriptions : impression d'opacité. Demande FSU : qu'un Pacte soit attribué à tout mandataire de coopérative en émettant la demande.

**Réponse** : pas hostile mais réserve sa décision